

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —  
 II Prières des Quarante-Heures. — III La Présentation de Marie. —  
 IV Le fondateur des *caisses populaires*. — V Les conversions célèbres.  
 — VI Le Père Halluin. — VII L'Ordo pour 1921.

AU PRONE

Le dimanche 28 novembre

On annonce :

- Le premier vendredi du mois;
- La Portioncule des défunts;
- L'indulgence du mois des morts;<sup>1</sup>
- La fête de saint André.
- La neuvaine de l'Immaculée-Conception;<sup>2</sup>

Dans le diocèse de Sherbrooke, mardi, le 30, le 27e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque.

NOTE.—*Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en vigueur.*

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 28 novembre

Messe du I dim. de l'Avent, semi-double (privilegié contre les

<sup>1</sup> En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (ou semi-publique pour les personnes vivant sous une règle commune en communauté), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

<sup>2</sup> En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

offices de 1<sup>e</sup> cl.); 2<sup>e</sup> or. **Deus, qui, 3<sup>e</sup> Eccl.** ou pour le pape; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dimanche, mém. de saint Saturnin.

NOTE.—*Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3<sup>e</sup> semaine) et la veille de Noël.*

### TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 5 décembre

#### Province ecclésiastique de Montréal

**Diocèse de Montréal.** — Du 3 novembre, saint André (-Est); du 3 décembre, saint François Xavier (Caughnawaga et Verchères).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 30 novembre, saint André (Sutton); du 2 décembre, sainte Bibiane (Richmond); du 3, saint François Xavier (West-Shefford).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 30 novembre, saint André (Sutton); du 2 décembre, sainte Bibiane (Richmond); du 3, saint François (de Brompton).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Pointe-Fortune); du 4, sainte Barbe.

#### Province ecclésiastique d'Ottawa

**Diocèse de Pembroke.**—Du 30 novembre, saint André (Killaloe); du 3 décembre, saint François Xavier (Renfrew).

**Diocèse de Mont-Laurier.** — Du 3<sup>e</sup> décembre, saint François Xavier (Baskatong).

**Diocèse d'Haileybury.**—Du 30 novembre, saint André (la Sarre).

**Préfecture apostolique d'Ontario-Nord.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Attawapiskat).

#### Province ecclésiastique de Québec

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Batiscan).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 3 décembre, saint François (du Lac).

Le mercredi 8 décembre

#### Province ecclésiastique de Montréal

**Diocèse de Montréal.**—Immaculée-Conception (Montréal, Sainte-Adèle et Saint-Amable).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Immaculée-Conception (Saint-André et Saint-Ours).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Immaculée-Conception (Sherbrooke et Notre-Dame-des-Bois).

**Diocèse de Valleyfield.** — Immaculée-Conception (Bellerive).

## Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Immaculée-Conception (Basilique).

Diocèse de Pembroke. — Immaculée-Conception (Black-Bay).

Diocèse de Mont-Laurier. — Immaculée-Conception (la Conception).

Diocèse d'Haileybury.—Immaculée-Conception (Gagné). J. S.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

|        |             |   |
|--------|-------------|---|
| Mardi  | 30 novembre | — Ahuntsic.                                       |
| Jeudi  | 2 décembre  | — Hospice Lajemmerais (Varenes).                  |
| Samedi | 4           | — Saint-Augustin (Montréal).<br>— Eglise du Gesù. |

## LA PRESENTATION DE MARIE

**L**A Présentation de Marie, que l'Eglise célébrait hier (21 novembre), rappelle l'un des épisodes les plus charmants de la vie de la Vierge mère de Jésus. Elle avait environ 3 ans, nous enseigne la tradition, quand, toute pure et toute belle, elle se rendit au temple de Jérusalem, sous la conduite de ses vénérables parents, saint Joachim et sainte Anne, et s'y "présenta", s'y offrit, s'y donna au Seigneur Dieu. Il entrait, en effet, dans l'économie du plan divin que la future mère selon la chair du fils de Dieu se faisant homme fut ainsi, au matin de sa vie, dans le premier épanouissement de sa virginité, de son plein gré et librement, donnée, offerte et "présentée" au Seigneur, complètement et totalement. Ainsi devait-elle se préparer plus immédiatement à l'auguste mission de sa maternité divine. Et il est permis de croire, selon l'explication d'un pieux auteur, que cette "présentation" de la petite Vierge dut être particulièrement agréable à Dieu, puisqu'elle était une offrande tout ensemble matinale, virginale et totale.

Comme le matin du jour, le matin de la vie a des charmes et des grâces qui sont bien pénétrants. Au soleil levant, la

terre paraît s'animer, reposée et joyeuse; tout, dans la nature, semble renaître et revivre. Il n'en va pas autrement, en un sens, pour l'enfant qui prend conscience de ses forces naissantes. Il est frais et candide d'une fraîcheur et d'une candeur qu'on ne retrouve plus aux autres heures de la vie. Et c'est pourquoi il est beau, le petit enfant, d'une beauté spéciale, et c'est pourquoi on l'aime tant. Or Marie, précisément; était encore toute jeune, puisqu'elle n'avait que 3 ans. Elle en était si l'on peut dire, à ses premiers pas en ce monde. Pour se "présenter" au temple, s'offrir et se donner à Dieu, il lui fallait, c'est vrai, quitter le toit paternel, se séparer de son père et de sa mère. Mais, déjà, sa volonté, unie à celle de Dieu et y correspondant pleinement, était faite de courage et de générosité. Déjà, elle éprouvait, pense-t-on, qu'en s'offrant au divin maître de toutes choses dans toute la fraîcheur de ses jours son offrande serait plus acceptable. Elle fut, en conséquence, vite décidée et n'hésita pas. C'est pourquoi son offrande fut, comme parlent les saints Pères, une offrande matinale.

Ce fut aussi une offrande virgineale. Qui donc, en effet, a jamais été vierge et pure comme l'était cette enfant de prédilection? D'ordinaire l'enfant est beau, quand il est jeune, précisément parce qu'il est pur, parce que son âme est vierge. Jésus a dit à ses apôtres, en leur montrant un petit enfant, un jour qu'ils lui demandaient qui serait le plus grand dans son royaume: "En vérité, je vous l'affirme, à moins que vous ne deveniez semblables à ce petit, vous n'entrerez point dans mon royaume." Mais quel petit fut jamais pur à l'égal de Marie? Non seulement elle était pure et innocente comme le sont d'habitude les enfants dont l'âme ne connaît pas encore la souillure du péché personnel, mais elle l'était infiniment plus, son âme n'ayant pas même été ternie par la tache du péché d'origine. Devant son berceau, en effet, par un privilège accordé

à elle seule, le flot de la corruption originelle s'était arrêté. Nous le savons de science certaine, Marie a été immaculée dans sa conception, c'est un dogme de foi. C'est toute pure donc et toute belle — *tota pulchra* —, comme un jardin ouvert à Dieu seul ou comme une fontaine réservée à Dieu seul — *hortus conclusus, fons signatus*—, sans tache aucune — *sine macula*—, qu'elle se " présentait " au temple et se donnait à Dieu. Autant que matinale, son offrande était virginale au plus haut titre.

Enfin son offrande fut totale, c'est-à-dire complète, sans réserve et sans repentance. Et voilà ce qui achevait sans doute de la rendre agréable au Seigneur tout puissant. Si jeune qu'elle fût, c'est en effet le sentiment des docteurs de l'Eglise que Marie en se " présentant " au temple se donna toute entière à Dieu. Elle se donna toute, non pas uniquement parce qu'elle se séparait de tout ce qui lui était cher, mais surtout parce qu'elle donnait tout son coeur et tout son amour. " Il n'y a qu'une richesse au monde, disait équivalamment Lacordaire, et cette richesse unique, c'est le coeur, c'est l'amour dont il est plein. " Il est sûr, en tout cas, que les peines du coeur sont les plus lourdes qui soient, tandis que les joies du coeur sont les plus douces qu'on puisse goûter. Or, c'est dans toute la joie de son coeur aimant que Marie, en entrant au temple, se " présentait " au Seigneur. Elle offrait le présent et elle offrait l'avenir. D'avance elle acceptait tout ce que Dieu voudrait d'elle. Savait-elle, dès lors, que, sur terre, la souffrance est toujours la rançon de l'amour ? Voyait-elle à l'avance les sacrifices et les peines qui l'attendaient ? Pressentait-elle ce glaive de douleur qui devait un jour transpercer son coeur et dont lui parla dans la suite le vieillard Siméon ?... Ce qui est certain, nous expliquent les pères de l'Eglise, c'est que si Marie a pu plus tard rester debout, vaillante, au pied de la croix où mourait son Jésus, c'est qu'elle s'y était dispo-

sée par toute une vie consacrée au devoir. L'offrande de la " présentation ", précise un saint docteur, préparait la vaillance du calvaire, parce que, surtout, elle était totale.

21 novembre 1920.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

### LE FONDATEUR DES CAISSES POPULAIRES

**L**A mémoire de feu Alphonse Desjardins, commandeur de saint Grégoire le Grand, méritait les honneurs que lui ont décernés l'Eglise, l'Etat et ses concitoyens, lors de ses importantes funérailles, à Notre-Dame de Lévis, le 4 novembre. Homme de foi, plein de charité pour les humbles, travailleur acharné, d'un courage à toute épreuve, initiateur hardi, ne comptant pour rien ses peines et ses efforts, Alphonse Desjardins s'est taillé une large place dans l'histoire des oeuvres catholiques du Canada français, où son nom restera attaché au beau titre de fondateur des caisses populaires.

Il faut avoir entendu sa parole ardente et convaincue, comme nous l'avons nous-même entendue aux retraites pastorales, pour comprendre tout le dévouement et l'indomptable courage dont était capable cet ami dévoué des humbles. L'épreuve de la contradiction n'a pas manqué à son oeuvre. Et cette épreuve a rendu ses efforts et ses généreux sacrifices encore plus méritoires, tout en mettant en pleine lumière l'oeuvre de sa vie, qui fut et qui restera, si elle est sagement dirigée, comme nous en avons la ferme espérance, une oeuvre hautement bienfaisante et dont le peuple canadien-français devra toujours être reconnaissant à son courageux et clairvoyant fondateur.

Nous reproduisons de l'*Action catholique* la biographie du distingué compatriote dont nous pleurons la perte. M. Alphonse Desjardins était né à Lévis le 5 novembre 1854, du mariage de François Roy dit Desjardins et de Marie Clarisse Miville



dit Deschène. Il fit ses études au collège de Lévis, puis il entra à la rédaction de l'*Echo de Lévis*, qui était alors sous la direction de M. I.-N. Belleau, aujourd'hui juge de la cour supérieure. Plus tard, M. Desjardins passa à la rédaction du *Canadien*, alors la propriété de son frère, M. Louis-Georges Desjardins, et qui avait pour rédacteur en chef M. Israël Tarte. En 1879, M. Desjardins commençait, à ses risques et périls, la publication des débats de la Législature de Québec. Il continua ce travail pendant 11 ans. Le 9 juillet 1891, M. Desjardins fondait à Lévis un journal quotidien l'*Union canadienne*. Ce journal portait pour épigraphes *Franc et sans-dol* et *Avant tout soyens Canadiens*. Les bureaux et les ateliers furent installés dans une maison de l'avenue Bégin, rue Eden, que la *caisse populaire* de Lévis occupa un peu plus tard pendant quelques années. Pour des raisons de santé, M. Desjardins dut discontinuer la publication de son journal à la fin de 1891. La compétence manifestée par M. Desjardins dans la publication des débats de la Législature de Québec lui valut peu après le poste de rapporteur officiel des débats de la chambre des communes à Ottawa, position qu'il dut abandonner il y a environ trois ans à cause de son état de santé.

Depuis plusieurs années M. Desjardins s'occupait de l'étude des problèmes économiques. Frappé de l'isolement des classes populaires sur le terrain économique, constatant tous les jours l'exploitation odieuse du peuple par les usuriers, il se demanda s'il n'y avait pas moyen d'améliorer la condition économique des classes laborieuses. Au cours de ses études, il se mit en communication avec tous les chefs de la coopération dans les divers pays d'Europe. Ce ne fut qu'après s'être parfaitement rendu maître de tous les éléments de cette question, et sur les instances des chefs européens de ce mouvement — entre autres de Henry W. Wolff et de Luigi Luzzati de Rome — qu'il fonda à Lévis, en 1900, la première institution coopérative de

crédit et d'épargne sous le nom de *caisse populaire* de Lévis. Cette institution, qui commença ses opérations le 23 janvier 1901, inaugurerait hardiment un " type " inconnu en Europe, et dont le succès est aujourd'hui aussi éclatant que solide. C'est à tel point qu'il provoque même l'admiration des incrédules de la première heure et des chefs du mouvement européen.

Après quelques années de patiente expérimentation, le succès augmentant toujours, M. Desjardins céda enfin aux demandes pressantes qui lui venaient de toutes parts. Il commença à faire connaître son oeuvre à travers la province et à l'étranger. Son activité et son intelligente propagande a porté des fruits puisque, aujourd'hui, on compte plus de 200 *caisses populaires* sur le continent américain.

En 1911, M. Desjardins était invité par le gouverneur du Massachusetts à faire connaître son système dans cet état. Il passa deux mois à Boston où il donna un grand nombre de conférences et fonda plusieurs *caisses populaires*. Il collabora très activement à la rédaction de la loi de cet état. Le comité des banques de la Législature lui demanda le secours de ses lumières et de son expérience. Son succès fut complet puisque la loi fut adoptée unanimement par le comité et par la Législature.

En octobre 1912, M. Desjardins se rendait à New-York sur l'invitation de la *Russell Sage Foundation*, institution philanthropique qui s'occupe de l'amélioration des classes populaires. Pendant huit jours il donna des conférences devant les hommes de la haute finance, de la banque et des institutions économiques. Un peu plus tard, la Législature de New-York adoptait un projet de loi pour légaliser les *caisses populaires* dans cet état.

En décembre 1912 M. Desjardins était invité par le président Taft à prendre part aux travaux de la conférence des gouverneurs des états de l'Union américaine convoquée spé-

ciai  
mo  
riét  
Sou  
Wa  
org  
de  
E  
la p  
chés  
fait



ques  
flexi  
qui é  
avan  
à leu  
près  
leurs  
q'a é  
geme  
caine

Le  
septen  
sion é  
points  
délica  
l'égar



cialement par le président des Etats-Unis pour étudier les moyens d'assurer le relèvement économique des classes laborieuses. Il était invité à peu près vers le même temps par le *Southern Commercial Congress*, dont le siège social est à Washington, à prendre part à la visite d'étude en Europe organisée par ce congrès. Malheureusement il n'a pu à raison de ses devoirs accepter ces deux invitations.

En janvier 1913 M. Desjardins fut le seul laïque qui prit la parole au congrès sacerdotal de Montréal. Devant Mgr Bruchési et ses prêtres il expliqua le fonctionnement et les bienfaits du régime des *caisses populaires*.

*La Semaine religieuse de Québec.*

### LES CONVERSIONS CELEBRES

**L**A dernière livraison de la *Revue dominicaine* nous apporte, au sujet de la conversion de Littré et aussi de celle d'Emile Faguet, dont il a été beaucoup question récemment dans certaines revues françaises, des réflexions qui nous plaisent particulièrement. Devant la mort, qui égalise tout, les grands hommes comme les petits ont besoin avant tout d'être traités en chrétiens. Sous prétexte d'égards à leur rendre, il nous paraît bien qu'on oublie trop parfois, près de leur lit de mourant, qu'ils sont comptables à Dieu de leurs omissions aussi bien que de leurs oeuvres. En tout cas, ç'a été pour nous, et ce sera beaucoup d'autres, un vrai soulagement du coeur de lire la note que voici de la *Revue dominicaine* :

Le récit de Mlle Sophie Littré, paru dans le *Correspondant* du 25 septembre, ne saurait clore les controverses au sujet de la conversion de son illustre père. Il fait la lumière complète sur quelques points, suffisamment connus, du reste; la foi en Dieu de Littré, sa délicatesse de conscience et sa sympathie respectueuse, ouverte, à l'égard du catholicisme. Il met au jour la rare impertinence du Dr

Maurice de Fleury, qui, en prononçant l'éloge du défunt à l'Académie de médecine, le 16 décembre 1914, voulut en faire un pur athée, attribuant sa prétendue conversion à une dépression mélancolique, jointe à une conjuration familiale. Sans ombre de littérature, en des termes émus dont la gaucherie parfois accuse la haute sincérité, Mlle Littré nous raconte ce qui s'est passé dans la chambre du malade les derniers mois. Il devient clair que M. de Fleury eut à sa disposition de faux renseignements. Ils servirent à merveille son parti-pris de scientiste. Mais le plus grand doute persiste au sujet d'une adhésion formelle et intégrale de Littré aux vérités du catholicisme. Qu'il n'eût point de foi *explicite* à chacun de nos dogmes, cela est tout à fait sûr et n'importe nullement. Le tout est de savoir jusqu'à quel point son baptême *in extremis* fut volontaire et partant efficace. Aucune pression ne fut exercée à cet égard. Le mot du moribond à sa femme: "Que pense Sophie?" dénote du même coup l'indécision et la non-répugnance. Je crois pour ma part que Littré accepta le baptême comme un rite consolant et qui ne peut pas nuire. N'avait-il pas auparavant remercié son confident, l'abbé Huvelin, qui venait de l'*absoudre*... à tout risque!

La conduite du bon abbé appelle bien d'autres points d'exclamation. Sa lettre et ses notes, insérées dans l'article précité, vont mettre en moindre suspicion sa candeur d'âme que son zèle apostolique ou son esprit d'à-propos. Que penser d'un prêtre en contact prolongé avec un philosophe devenu spiritualiste, condamné à mourir, mais encore lucide et fort bien disposé, qui, loin de le précéder, se contente de le suivre dans la recherche du vrai, et, au lieu de lui inculquer les preuves de la religion, passe son temps à lui baiser les mains et les pieds, allant même jusqu'à solliciter sa bénédiction, après s'être au préalable *confessé à lui*! Cela fait songer à ce prélat bienveillant qui, plus tard, en des circonstances presque identiques, louangera pesamment Emile Faguet, à la minute de l'extrême-onction, au point de s'attirer d'assez vives ripostes du spirituel académicien. Si un tout petit vicaire appelé au chevet d'une célébrité qui nous quitte, se souvient néanmoins qu'il est prêtre, par conséquent juge et médecin de cette âme, il aura chance d'opérer plus de bien sans verser dans le même ridicule.

Encore un coup, voilà des paroles de bon sens qui font du bien à l'âme. Après d'un malade, quel qu'il ait été dans le monde, "se souvenir qu'on est prêtre et par conséquent juge et médecin de son âme", oui, c'est bien cela! C'est le devoir d'abord, et puis cela empêche "de verser dans le ridicule"!

Toutes nos félicitations à la *Revue dominicaine*. E.-J. A.

## LE PERE HALLUIN

**L**E 26 juillet 1820 — il y a un siècle passé — dans le charmant village de Wimille, dont dépendait, il y a quelques années encore, notre station balnéaire de Wimereux, Mme Halluin, femme du brasseur réputé pour sa force extraordinaire et honoré pour sa grande charité, mettait au monde son quatorzième enfant.

Les anges du ciel dyrent chanter des *hosanna* autour de ce berceau, et le bon M. Vincent, qu'on appelle aujourd'hui saint Vincent de Paul, dut lui sourire. Un continuateur, un fils spirituel, le saint Vincent de Paul de notre Artois au XIXe siècle venait de naître.

Quinze ans après, excellent élève au collège de Boulogne, sous la direction de Mgr Haffreingue, il vit entrer dans l'établissement un médecin phrénologue. Cette science, passablement conjecturale, qui permettrait de déterminer les aptitudes par l'examen des bosses du crâne, était alors dans sa nouveauté et fort à la mode. Henri Halluin, comme les camarades, confia sa tête au spécialiste, qui lui déclara très nettement : — "Vous avez deux bosses très prononcées : celle de la *sacerdotivité* et celle de la *paternivité*. Je ne sais pas comment ça s'arrangera mais, pour que vous ne manquiez pas votre vie, il faudra que vous soyez prêtre et que vous soyez père."

Henri Halluin ne manqua pas sa vie. En 1841, il entre au séminaire d'Issy. En 1845, il est prêtre, vicaire à Saint-Jean-Baptiste d'Arras, s'installe de façon sordide, au grand scandale des paroissiennes *comme il faut*, porte au mont-de-piété l'argenterie, le linge, les rideaux dont sa mère a voulu compléter son sommaire ameublement, et aux gamins de la rue les repas que prépare sa servante.

Un jour, il surprend trois polissons cassant les carreaux de l'hôtel Le Josne-Contay. Il les amène chez lui, les fait goûter

et se fait dire leur histoire. Ce sont des enfants abandonnés qui vivent des restes de la caserne et couchent dans les fortifications. — “ Vous mangerez avec moi et vous coucherez chez moi. Ça vous va-t-il ? ” — “ Comment donc ? ” Le jeune vicaire va quêter une botte de paille, les installe, leur procure quelque occupation dans le voisinage, et le voilà à la tête d'une petite famille.

Mais il avait la bosse de *paternité* bien plus développée que cela. Les trois jeunes garnements n'étaient pas seuls de leur espèce. Arrivent à sa porte tous les petits camarades des fortifs. On commence par se serrer. On vit des reliefs de gamelles, car la bourse, comme la maison, est petite, et quand la première s'est trouvée pleine, la seconde s'est trouvée vide, car il fallait des vêtements et des chaussures à ce petit monde. Double et grave problème. L'abbé Halluin est réduit à la mendicité: il mendie, Rue des Portes-Cochères, il trouve un logement plus grand, vite rempli, lui aussi. Sa famille s'accroît plus vite qu'une famille naturelle. Quand sa sainte mère vient à mourir, il a 60 enfants. Son patrimoine lui permet d'acheter l'établissement, déjà beaucoup plus grand, de la rue des Onze-Mille-Vierges. Il faut une chapelle. Un legs arrivera à point pour permettre de la bâtir.

Mais tout cela, vous pensez bien, n'alla pas sans traverses. La générosité des donateurs n'était pas à la hauteur de l'appétit de la famille. On casse bien la croûte à cet âge ! Plein de confiance en Dieu, il s'endette, accepte des traites. La veille de l'échéance, la caisse est vide: — “ Priez, mes enfants, je vais quêter. ” — En rentrant: — “ Il faut que nous ayons bien offensé le bon Dieu, je n'ai rien ! ” — “ Erreur ! lui répond-on. Une paysanne d'Achicourt, est venue, à baudet, porter trois rouleaux de 1,000 francs. Elle a dit que c'était une commission. Quelques instants après, un inconnu, qui refuse de dire son nom, apporté aussi 3,000 francs. C'est un

voeu qu'il a fait s'il sauvait sa fortune engagée dans un procès. Trois et trois font six. La traite attendue était de 6,000 francs.

Ainsi encouragé à l'imprévoyance par la Providence elle-même, le brave Père ne se gêne plus. Un jour, il doit à son boulanger 8,000 francs. Il faut les trouver, ou plus de pain pour sa nichée. Il force les portes d'une vieille dame impotente, lui expose son cas et revient avec 10,000 francs.

Souvent, le soir, il s'interrompait au milieu du *Pater* : — “ Mes enfants, nous n'avons pas de pain pour demain. Disons bien : *Donnez-nous notre pain quotidien.* ” — Et le lendemain, la prière était exaucée.

Un jour, c'est une dame qui envoie 1,000 francs parce qu'on ne lui casse plus ses carreaux et qu'elle a appris que celui qui les cassait avait été recueilli par le Père Halluin. Un matin d'échéance, il fallait 3,000 francs dont on n'avait pas le premier sou. On prie. Le facteur arrive avec un pli chargé de 3,000 francs, envoyé de l'Inde par un expéditeur inconnu. Une autre fois, il faut 20,000 francs, ou c'est la fin de l'orphelinat. Une tournée dans les châteaux de la région, et les 20,000 francs sont trouvés.

On a pu dire de l'orphelinat qu'il n'a vécu que grâce à un miracle permanent chaque jour renouvelé.

Ce n'est pas tout de recueillir des petits va-nu-pieds. Il faut en faire des hommes utiles, de bons citoyens. Suivant leurs aptitudes, le Père les place en apprentissage chez les maîtres-ouvriers de la ville jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler de leurs propres ailes. A ce moment même, il ne les abandonne pas, les suit dans la vie, toujours, les aide moralement et souvent matériellement. Il est leur providence, à tel point que, devant son cercueil, Mgr Williez, évêque d'Arras), a pu s'écrier : — “ Si m'adressant à cet auditoire en deuil, je disais : “ Qu'ils se lèvent ceux que l'homme de Dieu a suivis et



secourus en quelque manière! ” je crois qu’il ne resterait pas un seul ouvrier assis. Moi-même, mes amis, je me lèverais avec vous, car j’avais placé ma confiance dans ses conseils. ”

Il avait la manière, et cette manière venait du coeur. Comme on lui signalait l’avantage qu’il y aurait à séparer les enfants en bons et mauvais, il répondit : “ Pas du tout. La maison est faite pour les moins bons ; les autres sont des intrus. ” Quand on lui proposait un renvoi : — “ Est-ce qu’un père renvoie ses enfants ? ”

Un soir, vers minuit, un de ses “ anciens ”, en complet état d’ivresse, heurte la porte. Le Père l’attendait. Il le prend dans ses bras, le porte sur son propre lit et le veille jusqu’au matin.

Songez à tout ce qu’auraient cassé par la suite ces milliers et ces milliers de petits casseurs de carreaux dont, pendant un demi-siècle, il a fait des ouvriers honnêtes, consciencieux, des petits patrons, des hommes honorables et utiles, des prêtres, des missionnaires, et dites s’il peut y avoir plus belle vie mieux remplie, si nous n’avons pas là un insigne bienfaiteur de l’humanité, un des plus grands citoyens de notre France du XIXe siècle ?

On ne s’étonnera pas que sa popularité ait été immense dans notre région ni qu’elle ait forcé les honneurs officiels. En 1858, c’est le préfet du Pas-de-Calais qui lui décerne le grand prix de vertu. En 1859, c’est l’Académie française (Guizot étant directeur) qui, sur la proposition très fortement motivée du maire d’Arras, lui décerne sa plus haute récompense, le grand prix Montyon de 3,000 francs.

C’est en 1860, que, ses enfants étant au nombre de 350 à 400, et trop à l’étroit rue des Onze-Mille-Vierges, il acheta, comptant sur la Providence, qui, comme toujours, lui vint en aide, le petit séminaire, rue de Beaufort.



Depuis plusieurs années, l'évêché avait compris qu'un tel apostolat pouvait et devait occuper entièrement celui qui s'y livrait avec tant d'âme. Il avait accepté sa démission de vicaire et l'avait nommé aumônier des vieillards, et Mgr Parisis, qui le tenait pour *un grand saint*, lui accorda des auxiliaires choisis dans le clergé diocésain.

Mais l'abbé Halluin songeait à perpétuer son oeuvre. Epuisés par le surmenage, ses collaborateurs se voyaient contraints de le quitter l'un après l'autre. Il trouva des auxiliaires dans une communauté, la Congrégation des Augustins de l'Assomption, dont, entre temps, le Père Halluin était devenu membre.

En 1880, menacé d'expulsion, il fit savoir au préfet que, le soir même, il conduirait ses 350 enfants à la préfecture. D'autre part, les ouvriers d'Arras montèrent la garde : — " Nous serons plus de 2,000 pour défendre cette maison. Elle est la nôtre, la plupart d'entre nous y ont été élevés. " Les troubles les plus graves étaient à redouter. Le ministre ordonna de surseoir. Le Père garda ses enfants, les enfants gardèrent leur Père, jusqu'au 8 février 1895, où il s'endormit pour toujours du sommeil du bon ouvrier dont la tâche est faite.

Ce fut le deuil d'une ville et celui d'une immense famille dispersée dans la France entière. Les ouvriers d'Arras se cotisèrent aussitôt pour lui élever une statue. Sur leur demande, le conseil municipal donne son nom à une rue d'Arras, mais le titre de *Père* est illégal, paraît-il, et les plaques de la rue, comme le piédestal du monument, ne connaissent que *l'abbé Halluin*. Et pourtant, depuis saint Vincent de Paul, qui donc a été plus pleinement *père*, et d'une plus nombreuse famille ? Qui a rempli, je ne dirai pas mieux, mais aussi bien, les devoirs de la paternité que ce père de ceux qui n'en avaient pas ?...

Le *Beffroi* d'Arras.

## L'ORDO POUR 1921

Les ORDO de la province ecclésiastique de Montréal seront en vente à la fin de cette semaine.

On voudra bien observer que les imprimeurs ne sont pas des marchands et n'adressent pas d'ordo à des particuliers. Chacun doit s'adresser à son évêché, ou à l'archevêché de Montréal, ou à Desmarais et Robitaille, 31 et 33, ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Ceux qui n'en font pas le commerce sont donc priés de ne pas s'adresser aux éditeurs.

Comme d'habitude, outre les exemplaires simplement brochés qui forment le plus grand nombre, il y a des exemplaires perforés dont on peut facilement et proprement détacher les feuillets pour les conserver dans son bréviaire, et d'autres cartonnés (non perforés). Ce sont ces derniers qui sont les plus aptes à être tenus ouverts, au moyen d'un serre-papier à ressort, par suite les plus propices pour les sacristies.

Ceux qui retarderont jusqu'à la fin de décembre pour donner leur commande feront bien d'indiquer quelle catégorie d'ordo ils accepteront à la place de celle qu'ils demandent, au cas où elle serait épuisée.

Cet ordo est en tout semblable à celui des années passées, pour sa rédaction et l'indication des nombreuses solennités transférées au dimanche, tant celles qui sont *obligatoires* en vertu d'anciens indults que celles qui sont *libres* et seulement permises par le décret du 28 octobre 1913. On y a diminué les renvois à l'usage de ceux qui se servent d'un ordo perforé.

On y a ajouté le texte d'un décret très important pour les cathédrales et dont chaque solution (il y en a 25) est suivie d'un commentaire.

Le rédacteur de l'ordo met en même temps en vente une brochure de 72 pages, qui contient le texte de tous nos indults des solennités de fêtes remises au dimanche et un abondant commentaire. Ce travail est le premier du genre au Canada.

De plus un feuillet double donnant en entier les prières que le célébrant doit réciter après une absoute, en retournant à la sacristie, et la manière de les réciter.

|  |         |
|--|---------|
| Ordo simplement broché . . . . .             | 65 sous |
| Ordo (broché et) perforé . . . . .           | 75 —    |
| Ordo (non perforé) cartonné . . . . .        | 1.00 —  |
| Ordo des offices chantés . . . . .           | 40 —    |
| Etude sur les indults de solennité . . . . . | 25 —    |
| Prières après l'absoute . . . . .            | 5 —     |
| Tenué des fidèles à l'église . . . . .       | 10 —    |
| Tenue des enfants de chœur . . . . .         | 5 —     |

L'affranchissement pour un ordo cartonné est de 3 sous, il est de 2 sous pour les autres ordos, et de 1 sou pour l'ordo des offices chantés, et les autres publications ci-dessus annoncées.

Chambly.

'Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.